

**Décret portant assentiment à la Convention portant
révision de la Convention de Florence du 19 avril 1972
portant création d'un institut universitaire européen et à
l'Acte final, faits à Florence le 18 juin 1992 et le 17
septembre 1992**

D. 12-07-2001

M.B. 21-07-2001

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - La Convention portant révision de la Convention de Florence du 19 avril 1972 portant création d'un institut universitaire européen et l'Acte final, faits à Florence le 18 juin 1992 et le 17 septembre 1992 sortiront leurs pleins et entiers effets, en ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 12 juillet 2001.

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales,

H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL

